

INSEAMM CA 14/10/2022
Délibération n°DELIB_01_ADM_22_10_14_OJ_CR

INS EA MM

Institut national supérieur
d'enseignement artistique
Marseille Méditerranée

**ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE COOPÉRATION CULTURELLE
INSTITUT NATIONAL SUPÉRIEUR D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE
MARSEILLE MÉDITERRANÉE**

Siège social : 184, avenue de Luminy - CS 70912 - 13288 Marseille Cedex 9

**Conseil d'administration
Séance du 14 octobre 2022**

**PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR DU 14 OCTOBRE 2022
ET
ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE SÉANCE DU CA DU 31 MARS 2022**

Délibération n°DELIB_01_ADM_22_10_14_OJ_CR

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze octobre,

Le Conseil d'Administration s'est réuni, en la salle du conseil au Conservatoire Pierre Barbizet de Marseille, à l'invitation de Monsieur le Président en date du 30 septembre 2022.

VU

- le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1431-1 à L.1431-9 et R.1431-1 à R.1431-21 ;
- la loi n°83-634 du 13 juillet 1983, portant droits et obligations des fonctionnaires.
- la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- le Code de l'Éducation nationale, notamment ses articles L.216-3 et L.759-1 à 9
- la délibération n°10/1103/CURI du Conseil municipal de la ville de Marseille, en date du 6 décembre 2010, demandant la création d'un établissement public de coopération culturelle ;
- l'article 8.2 des statuts, le Conseil d'administration inaugure la séance par l'adoption du compte-rendu de la séance précédente communiqué à l'ensemble des membres y siégeant le 16 décembre 2021 ;
- le règlement intérieur de l'établissement.

INSEAMM CA 14/10/2022
Délibération n°DELIB_01_ADM_22_10_14_OJ_CR

Le Président,

EXPOSE

L'Ordre du jour décrit dans l'invitation de participation adressée aux membres du Conseil d'administration le 4 octobre 2022 appelle l'examen et l'adoption des points suivants :

- Ordre du jour et compte-rendu de la séance du 31/03/2022 – DELIB 1
- Élections professionnelles – DELIB 2
- Recrutement d'emplois non permanents - DELIB 3
- Avancements de grade -DELIB 4
- Régime indemnitaire-retrait - DELIB 5
- Régime indemnitaire – DELIB 6
- Action sociale– DELIB 7
- Télétravail – DELIB 8
- Tableau des emplois – DELIB 9
- Tickets restaurant - DELIB 10
- Organigramme – DELIB 11
- Assurance risques statutaires – DELIB 12
- Rapport égalité Femme/Homme – INFO 13
- Bilan social –INFO 14
- Modification des suppléants du collège public CA- DELIB 15
- Convention cadre UGAP – DELIB 16
- Convention gardiennage UGAP - DELIB 17
- Don d'instruments – DELIB 18
- Règlement budgétaire et financier – DELIB 19
- Bourses Erasmus - DELIB 20
- Déplacements – DELIB 21
- Démonstrations – DELIB 22
- Décision modificative N°1- DELIB 23
- Tarifs – DELIB 24
- Débat d'orientation budgétaire – DELIB 25
- Questions diverses

M. Mme est désigné.e comme secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du 31 mars 2022 est soumis à l'approbation du Conseil d'administration, sous réserve d'éventuelles suggestions de modification.

Telles sont les raisons pour lesquelles je demande au Conseil d'administration d'adopter ma proposition.

INSEAMM CA 14/10/2022
Délibération n°DELIB_01_ADM_22_10_14_OJ_CR

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : d'adopter le compte rendu de séance du 31 mars 2022.

Article 2 : de valider l'ordre du jour de la séance.

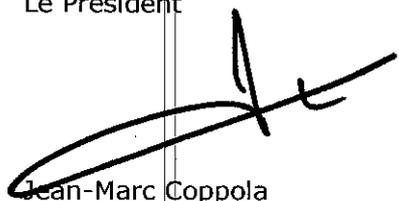
Nombre de membres en exercice	27
Nombre de membres présents	20
Nombre de suffrage exprimés	24
Votes pour	24
Votes contre	0
Abstentions	0

La présente délibération mise aux voix est :

- **Adoptée**
- ~~Rejetée~~

Fait à Marseille, le 14 octobre 2022.

Le Président



Jean-Marc Coppola

Transmise au représentant de l'État le

Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'état.

Publiée le :

Accusé de réception en préfecture
013-200029205-20221014-01CR221014-DE
Reçu le 14/10/2022

